

Des nouveaux droits contre la surveillance des salarié-es !!



Un accord «numérique» très insuffisant !

La longue négociation pour accompagner la numérisation de l'entreprise n'a pas permis de préserver tous les droits des salarié-es d'Orange. La direction s'était refusée notamment à discuter des gains de productivité, de permettre aux salarié-es de rester propriétaires des algorithmes générés par leur activités digitales et obtenir un vrai droit à la déconnexion.

Des boîtiers disproportionnés

La fédération Sud, seule, s'était également engagée dans une longue bataille juridique pour contester les applications BQP et BQA et l'installation des boîtiers fleet performance sur les 20 000 véhicules de l'entreprise.

Nous jugeons que ces nouveaux outils numériques mettaient en œuvre un contrôle abusif des salarié-es d'Orange.

La justice nous a donné raison par 2 fois sur les seuls boîtiers dont le dispositif était disproportionné par rapport aux objectifs affichés par la direction.

L'assistance précieuse de notre avocate aura permis ce succès juridique qui fera jurisprudence.

Dans toutes les entreprises, les personnels pourront désormais s'appuyer sur le jugement en faveur de Sud pour contester les ambitions patronales de contrôle permanent des salarié-es.

Le juge demandait notamment le retrait des boîtiers fleet performance.

On a gagné...

Le retrait des boîtiers était une mesure jubilatoire contre un employeur qui multiplie les instruments de surveillance.

Cependant son application demandait d'entamer de nouvelles et longues procédures juridiques alors qu'Orange se pourvoyait en cassation.

La direction déstabilisée

L'entreprise a aussitôt installé d'autres boîtiers pour échapper au jugement. La géolocalisation peut également s'effectuer via d'autres outils comme les smartphones, tablettes ... ou cartes installées par les constructeurs auto.

Après débats avec nos syndicats et leurs militant-es nous avons accepté de discuter avec l'entreprise, à sa demande, de l'application du jugement.

Nous avons choisi de réclamer de nouveaux droits qui s'appliqueront plus largement que sur les boîtiers concernés par le jugement.

...Des nouveaux droits !!

Désormais, la « transaction » juridique signée le 16 mars fait force de loi sans limite de temps et il est interdit à l'employeur de croiser les données d'info véhicule et les autres systèmes d'information.

Pour « tout système GPS et/ou de géolocalisation actuels ou à venir, embarqué ou non, y compris pour les systèmes déployés par les constructeurs automobiles. » ... la géolocalisation ne pourra jamais être prétexte à sanction disciplinaire.

C'est une nouvelle contrainte légale qui s'impose à l'employeur.

Un contrôle accru du fonctionnement opérationnel

« Pour surveiller l'application de ces règles une délégation de cinq personnes désignée par la Fédération SUD PTT pourra venir consulter pour contrôle technique le fonctionnement opérationnel du suivi de sa flotte réaliste grâce aux boîtiers déjà installés ou qui seront installés dans le futur. Ce contrôle technique pourra intervenir de façon aléatoire, c'est-à-dire sans obligation de prendre rendez-vous au préalable. »

Sud s'était retrouvée malheureusement isolée pour ce combat contre la surveillance abusive des salarié-es et disposait seule des modalités d'application du jugement. Nous souhaitons cependant que les autres organisations syndicales participent au contrôle de l'entreprise dans l'intérêt des salarié-es. C'est pourquoi nous les sollicitons pour la désignation des 5 personnes aptes au contrôle technique des applications.

Orange s'engage « à faire réaliser à sa charge par un expert désigné par la Fédération SUD PTT un audit du système d'information lié à la gestion du parc automobile... ».

« Orange s'engage à consulter systématiquement les CHSCT, CE et CCUES pour tous projets concernant la surveillance des salarié-es »

Travailler en paix !

Dans une société où la surveillance des citoyen-nes est toujours croissante, Sud est satisfait de ces nouvelles contraintes imposées à Orange. Le combat continue contre la surveillance des salarié-es sédentaires ou mobiles mais aussi contre une politique numérique trop intrusive et aux dépens des salarié-es.



Pour suivre Sud chaque semaine, s'inscrire à notre newsletter